ELECTIONS A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE



UNIVERSITE DE STRASBOURG SCRUTIN DU 20 OCTOBRE 2011



La CCP, c'est quoi?

La CCP est une instance consultative avec :

- Des attributions obligatoires. Les CCP sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles :
 - relatives aux licenciements intervenant à l'expiration d'une période d'essai ;
 - aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.
- **D' autres attributions.** L'article 1-2 du décret précise que les CCP peuvent par ailleurs être consultées sur toute question d'ordre individuel concernant la situation professionnelle des agents non titulaires, notamment les droits à congés, la mobilité, la formation, les primes.

Nos revendications

Nous ne voulons pas opposer les catégories de personnels titulaires et non-titulaires que ce soit en catégorie A, B ou C.

La loi LRU permet de remplacer les titulaires à terme par des CDD et des CDI, une sorte de privatisation de l'enseignement. D'ores et déjà nous pouvons exposer les points suivants :

- Le CDI ne doit pas devenir le statut qui remplacera à terme le Titulaire
- Une politique de développement d'un parcours de carrière pour les contractuels doit être développée afin d'aboutir à une Titularisation
- La reconnaissance lors de la contractualisation des enseignants de tout leur historique quelque soit la forme juridique sous laquelle ils aient pu enseigner
- Le CDD ne doit pas être le contrat de contractualisation par défaut. Le recours au CDI est celui par défaut et le CDD doit être circonstancié et exceptionnel

Et pourtant:

- La Convention CEV mise en place à Strasbourg ne prévoit pas le passage à la contractualisation
- La Convention des Contractuels mise en place à Strasbourg ne prévoit pas le passage à la Titularisation

Alors votez SUD, pour exiger la titularisation de tous les contractuels!